

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

PRESENTS: ROQUE -AUDIBERT - DELHON – LABROUSSE -LAVAL – LEMBOUB – LESVIGNE
JP - MANDEIX -MOMMARTY

ABSENT : LESVIGNE S (pouvoir LEMBOUB) - TESSANDIER

Secrétaire de Séance : LEMBOUB Brigitte

Date de convocation : 28.03.2024

Comptes administratifs 2023

Le conseil municipal approuve les comptes administratifs 2023 de la commune et du service de l'eau potable.

Comptes de gestion 2023

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'année 2023 - commune - service eau potable. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures; DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Taxes locales 2024

La Maire présente l'état des notifications des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de fixer les taux de la façon suivante :

Taxe foncière bâti	61,26%
Taxe foncière non bâti	45,09%
Taxe d'habitation	7,51% (uniquement sur les résidences secondaires).

Budgets 2024

Le conseil municipal approuve et vote les budgets 2024 présentés par le maire.

Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2023-commune

Le Conseil Municipal constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 115.463,51 €

Décide d'affecter 25.500 € en investissement et 89.963,51 € en report des recettes de fonctionnement au 002.

Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2023-service eau potable

Le Conseil Municipal constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 44.964,61 €

Décide d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement en report des recettes de fonctionnement au 002.

Subventions 2024

Le Maire propose de ventiler les subventions allouées pour 2024;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- DECIDE de ventiler les subventions comme suit:

* Croix Rouge Française	50 €
* Donneurs de Sang	100 €
* Football club Limeuil	100 €
* Foyer socio-éducatif Le Bugue	50 €
* Entraide Cancer Périgord Noir	100 €
* Gym Twirling Illusion	100 €
* Fondation du Patrimoine	50 €
* Amicale des Sapeurs Pompiers	100 €
* Rugby Le Bugue	100 €
* FNACA	50 €
* Tennis Club Le Bugue	100 €
* FNATH	50 €
* Association des Boules aux nez	50 €
* Amicale du RPI des Deux Rivières	100 €
* Festiv'Alles	100 €
* Amicale Alles-Obenheim	100 €
* France Amzeimer	50 €
* Divers	250 €

Primes

*Prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Les agents percevront un montant brut de 450 € au prorata de la quotité de travail.

*RIFSEEP

La délibération du 29 novembre 2023 est retirée car elle est irrégulière.

L'IFSE et le CIA est instauré à compter du 1^{er} janvier 2024, qui correspondra approximativement à un 13^{ème} mois pour chaque agent.

Questions diverses

-Demande de Céline FAUGERE pour une augmentation de 5 heures supplémentaires

- Point cantine : commission cantine avec Elise, Francis, Anaëlle, Ingrid, Céline et Virginie.
- Exposition photos : l'équipe de la gazette demande si une exposition photos sur « Alles dans le temps » serait intéressante. Il faudrait aller à la rencontre des habitants pour récupérer des éléments mais se pose le problème de la prise en charge des frais engagés. Voir si une commune voisine peut prêter des grilles).